Idée reçue n° 4
« La Sécurité sociale c'est le trou de la Sécu »

Sous l'effet de facteurs multiples (augmentation de l'espérance de vie, amélioration des prestations, etc.) les dépenses sociales ont progressé depuis vingt ans plus vite que les recettes. Cet écart est à l'origine de la dette sociale (11 % de la dette publique). Afin de ramener les comptes de la Sécurité sociale à l'équilibre, des dispositions sont prises:

- la création en 1996 de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) ;
- les mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) votée chaque année ;
- la définition d'une politique de lutte contre les fraudes (aux cotisations et aux prestations).

Mais la Sécu, c'est surtout une institution qui gère des masses financières importantes :

- elle possède un budget 1,5 fois supérieur à celui de l'État ;
- chaque année, elle reverse plus de 460 milliards d'euros de prestations, soit un quart du PIB français.

Idée reçue n° 5
« La Sécu est une administration poussiéreuse »

La Sécurité sociale compte 152 000 salariés. Les salariés des organismes de sécurité sociale bénéficient d'un contrat de droit privé : nous ne sommes pas fonctionnaires, même si nous rendons une mission de service public.

Nous nous engageons sur la qualité des services rendus aux usagers par la signature de conventions d'objectifs et de gestion (Cog) avec l'État. Nous mettons au premier plan l'accessibilité, l'efficacité et la pertinence des conseils.

Notre offre de services est diversifiée et s'adapte aux attentes des Français : les services en ligne induisent rapidité et accessibilité 24/24h et offrent des réponses au cas par cas ; nos accueils ont été réaménagés…

En 2014, l'Assurance Retraite a reçu le 1er Prix Podium de la relation client dans la catégorie Service public pour la 6ème année consécutive.

L'info en +

Le réseau des Urssaf est le seul à produire, analyser et diffuser, via son observatoire économique, des données sur l'emploi en France dans le secteur privé.

La Sécurité sociale en chiffres

458,6 milliards d'euros de cotisations salariales et employeur collectées par les Urssaf en 2013, soit 22,3 % du PIB.

152 000 salariés, soit l'un des premiers employeurs privés de France.

366 organismes (dont 101 Caf, 101 Cpam, 22 Urssaf, 16 Carsat, 4 CGSS) de droit privé avec une mission de service public gérés paritairement.

Près de **6 000 recrutements** par an

Plus de **80 métiers** différents

Sources : www.securite-sociale.fr, http://www.social-sante.gouv.fr, www.ucanss.fr, Rapport sur l'emploi 2014.

5 IDÉES REÇUES SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale
La Vie en Plus

Idée reçue n° 1
« La Sécu, c'est la carte Vitale »

La carte Vitale est sans doute le symbole le plus connu de la Sécurité sociale, mais la Sécurité sociale ne se limite pas à la carte Vitale : c'est le service public qui protège chacun contre les évènements de la vie. Santé, maternité, parentalité,retraite : la Sécurité sociale accompagne chacun de nous à toutes les étapes de notre vie.

• **La branche Famille (Caf)** aide les familles dans leur vie quotidienne et développe la solidarité envers les personnes vulnérables.

• **La branche Maladie (Cpam, DRSM, Ugecam, Carsat)** permet à chacun de se faire soigner selon ses besoins, quels que soient son âge et ses moyens.

• **La branche AT-MP (Cpam, Carsat)** gère la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés.

• **La branche Retraite (Carsat, Cnav)** verse les pensions des retraités de l'industrie, des services et du commerce.
Présente dès leur premier emploi, elle suit les salariés tout au long de leur carrière et les aide à préparer leur retraite dès qu'ils le souhaitent. Elle a également une responsabilité particulière en matière de prévention de la perte d'autonomie et de promotion du « Bien vieillir ».

• **La branche Recouvrement (Urssaf)** collecte les cotisations et contributions sociales pour les redistribuer au bénéfice des trois branches précédentes et plus largement pour l'ensemble de la protection sociale.

Idées reçues n° 2
« La Sécu ne fait rien pour moi »

La Sécurité sociale est tellement intégrée aux habitudes et à la vie quotidienne des Français que son action devient transparente :

- pour le remboursement des frais de santé (de la simple visite chez le généraliste aux frais d'accouchement et d'hospitalisation, par exemple) ;
- pour le financement des crèches ;
- pour favoriser l'insertion sociale ;
- pour le versement d'un revenu de remplacement en cas d'arrêt de travail pour maladie ou pour accidents de travail ou maladie professionnelle ;
- pour le paiement des retraites ;
- pour l'affiliation lors du premier emploi ou pour l'accompagnement des entreprises pour remplir leurs obligations déclaratives et soutenir l'activité économique…

La Sécurité sociale est présente à toutes les étapes clés de la vie, donc forcément présente pour chacun de nous à un moment ou un autre.

Le Régime général de sécurité sociale couvre 89 % de la population, soit 58,8 millions de personnes.

Idée reçue n° 3
« La Sécu est financée par mes impôts »

La Sécurité sociale n'est pas financée par l'impôt sur le revenu. Ses principales sources de financement viennent des cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG).

Les cotisations sociales en bref

Visibles sur les bulletins de salaires, elles sont calculées sur les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail : salaires ou gains ; indemnités de congés payés ; autres indemnités ; gratification ; avantages en nature.
Une part de ces cotisations sociales est à la charge des salariés, l'autre à celle des employeurs.

Vous avez dit « CSG » ?

La CSG ne se limite aux revenus du travail, mais à l'ensemble des revenus : salaires et allocations de préretraite ; allocations de chômage et indemnités journalières ; pensions de retraite et pensions d'invalidité ; revenus du patrimoine et produits de placement ; sommes engagées ou produits réalisés à l'occasion des jeux.

STRUCTURE DES RECETTES DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2013

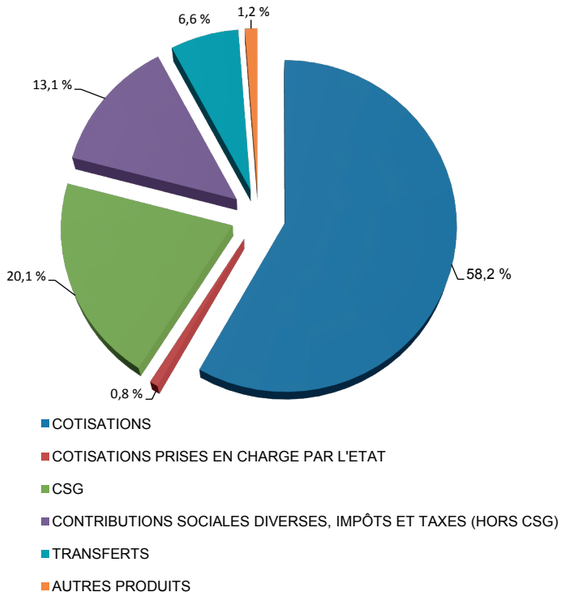

L'info en +

En 2013, les cotisations sociales représentent 58,2 % des recettes du Régime général.